

Les Indiens—Loi

Deuxièmement, en ce qui concerne le compromis auquel les représentants de tous les partis sont arrivés ces deux derniers jours, je voudrais simplement rappeler comment les événements se sont déroulés. Avant-hier soir, nous en sommes arrivés à un certain accord au comité et nous avons fait certaines suggestions aux légistes qui ont par la suite travaillé toute la nuit. Au matin, ils ont présenté une série de projets d'amendements au ministre qui les a soumis au cabinet. Une fois qu'ils furent approuvés, nous, les membres du comité, les avons examinés. Il nous a été absolument impossible de savoir si les légistes avaient ou non suivi fidèlement nos suggestions avant que les amendements ne soient approuvés par le cabinet, et il n'était plus possible d'y apporter d'autres modifications. C'est à ce genre de travail de dernière minute que me paraissent attribuables certaines des imperfections dont reste entaché le projet de loi. C'est pourquoi nous regrettons que ce projet de loi ait été présenté si tardivement.

M. McDermaid: Monsieur le Président, durant le cours de mes observations, j'étais tellement absorbé par l'étude du projet de loi C-47 que j'ai complètement perdu de vue que le ministre des Affaires indiennes et du Nord en est aujourd'hui à sa dernière journée à ce poste. Je crois qu'il siège à la Chambre depuis 22 ans. Ces derniers jours, des journalistes m'ont demandé ce que je pensais de lui. Le ministre a dit ce qu'il pensait de moi à la Chambre il y a quelques semaines . . .

M. Munro (Hamilton-Est): Mais j'ai retiré mes paroles.

M. McDermaid: Toutefois, il m'a présenté ses excuses. J'ai dit aux journalistes et je le répète aujourd'hui qu'il n'y a probablement pas un seul ministre qui travaille aussi fort que lui.

M. Whelan: Oh, oui, il y en a un.

M. McDermaid: Y compris vous-même, Whelan. Excusez-moi, monsieur le Président.

Je crois que, à titre de ministre, il avait probablement à cœur les intérêts des autochtones et qu'il a travaillé avec acharnement pour leur donner satisfaction. Je lui souhaite la meilleure chance, peu importe ce que l'avenir lui réserve. D'après les rumeurs, il bénéficierait de l'une de ces nominations à un poste intéressant, comme cela arrive de temps à autre. Quoi qu'il en soit, je lui souhaite bonne chance.

Je sais dans quel dilemme le ministre a été placé au sujet de ce projet de loi, car nous avons tous connu cette situation. Je ne pense pas que le ministre soit satisfait du projet de loi. Je sais qu'il le défend parce qu'il en a le devoir en tant que ministre. Mais je sais qu'au fond de son cœur il n'en est pas satisfait. Lorsque nous assumerons la responsabilité de gouverner notre grand pays, nous serons disposés à appliquer la loi de telle sorte qu'elle ne soit pas injuste envers les Indiens du Canada.

● (1520)

M. le vice-président: Y a-t-il d'autres questions ou observations? Le député de Bow River (M. Taylor) prend la parole pour poursuivre le débat.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, j'aurais bien des choses à signaler dans les cinq minutes qui me sont accordées. Je voudrais dire d'abord que cette mesure est très symptomatique du laisser-aller qui règne au gouvernement. Le gouvernement présente une bonne mesure pour en

faire passer deux mauvaises. Nous en avons eu maints exemples pendant toute la session. Celle sur l'émancipation des femmes indiennes en est un autre. Le principe est louable, certes. Personne ne le conteste. Mais voilà que le gouvernement s'immisce dans les réserves. Je vais m'en tenir uniquement à cet aspect-là du projet de loi.

Je considère que le gouvernement n'a absolument pas le droit de décider qui peut et qui ne peut pas vivre dans une réserve, que ce soit la réserve Sarcee, Blackfoot ou Stoney, des réserves qui se trouvent toutes dans ma circonscription, pas plus qu'il n'a le droit de dire à d'autres Canadiens s'ils peuvent ou non aller vivre en Alberta ou en Saskatchewan. C'est un droit individuel qui appartient à chaque citoyen.

Ce projet de loi règle un problème, mais en crée d'autres. L'un des plus graves se trouve justement à l'article 109(1). D'après cet article, c'est le ministre et le gouverneur en conseil qui décideront quelles personnes seront émancipées. En voici le texte:

Lorsque le ministre signale, dans un rapport, qu'un Indien a demandé l'émancipation et qu'à son avis, ce dernier

- a) est âgé de vingt et un ans révolus,
- b) est capable d'assumer les devoirs et les responsabilités de la citoyenneté, et
- c) pourra, une fois émancipé, subvenir à ses besoins et à ceux des personnes à sa charge,

le gouverneur en conseil peut déclarer par ordonnance que l'Indien est émancipé.

C'est leur donner des pouvoirs excessifs car ils décideront pour ces personnes ce qui leur convient le mieux. Voilà ce qui me déplaît le plus à propos de la composition des bandes. Ce projet de loi contredit le C-52. Il est dit, dans cette mesure, que ce sont les conseils des bandes, à juste titre, qui décident eux-mêmes qui habite dans leurs réserves respectives. La Chambre est en train d'étudier deux projets de loi qui se contredisent.

En outre, cette loi trahit le traité n° 7. Ce traité a été signé par le gouvernement du Canada et les Indiens de ma région. Il accordait aux tribus le droit souverain de décider qui vivrait dans les réserves. Mais le gouvernement intervient de nouveau en s'arrogeant le pouvoir de décider quels sont les Indiens qui pourront y vivre. C'est tout à fait contraire à la loi existante. Je pense que cette mesure peut être contestée, car elle trahit le traité n° 7. Encore une fois, nous voyons le gouvernement agir à la hâte. Il a perdu du temps avec diverses mesures. Il aurait pu présenter ce projet de loi il y a deux ans s'il avait voulu. Il trahit le traité n° 7 et c'est très grave.

Je voudrais également souligner que cette loi touche tous les Canadiens. Il faudra en effet des millions et des millions de dollars pour faire vivre les gens dans les réserves. Cet argent sortira de la poche des contribuables. Tous les Canadiens ont donc lieu de s'inquiéter de cette mesure.

Tous les habitants des réserves de ma circonscription s'opposent à ce projet de loi. Apparemment, tous les Indiens s'y opposent, mais nous le leur imposons quand même. Si je l'appuie c'est uniquement parce qu'il met fin à la discrimination dont les femmes indiennes font l'objet. Il contient un autre article qui me réconforte un peu à savoir que cette loi sera révisée peu après l'élection d'un nouveau gouvernement. Cette révision permettra de remédier à certaines choses que nous imposons aux Indiens. J'espère qu'elle se matérialisera.